

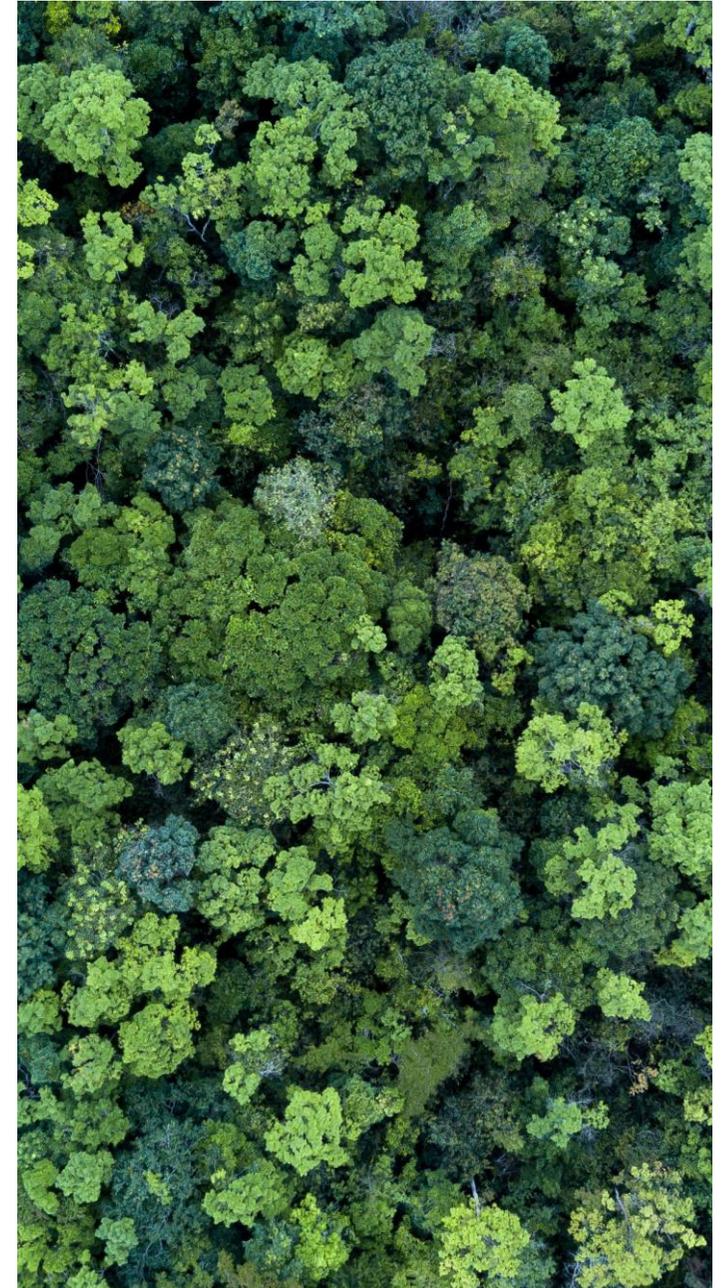


EDMOND
DE ROTHSCHILD

EDMOND DE ROTHSCHILD SICAV GREEN NEW DEAL

RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2024

COMMUNICATION PUBLICITAIRE : Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus de l'OPCVM et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



PRÉSENTATION DU FONDS

POINTS CLÉS

- Un fonds classé Article 8 SFDR¹
- Un fonds actions internationales sur le thème du changement climatique
- Un portefeuille ESG² qui investit en lien avec les accords de Paris dont l'objectif est de maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2°C

Notre conviction sur la transition écologique

Pour atteindre la neutralité carbone, il faudra tripler le rythme actuel des investissements dans la transition écologique. Ce chiffre colossal fera de ce thème la locomotive des investissements et donc de la croissance pour les prochaines décennies.

UN FONDS ACTIONS GLOBAL ET THEMATIQUE FAVORISANT LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE PLUS VERTE

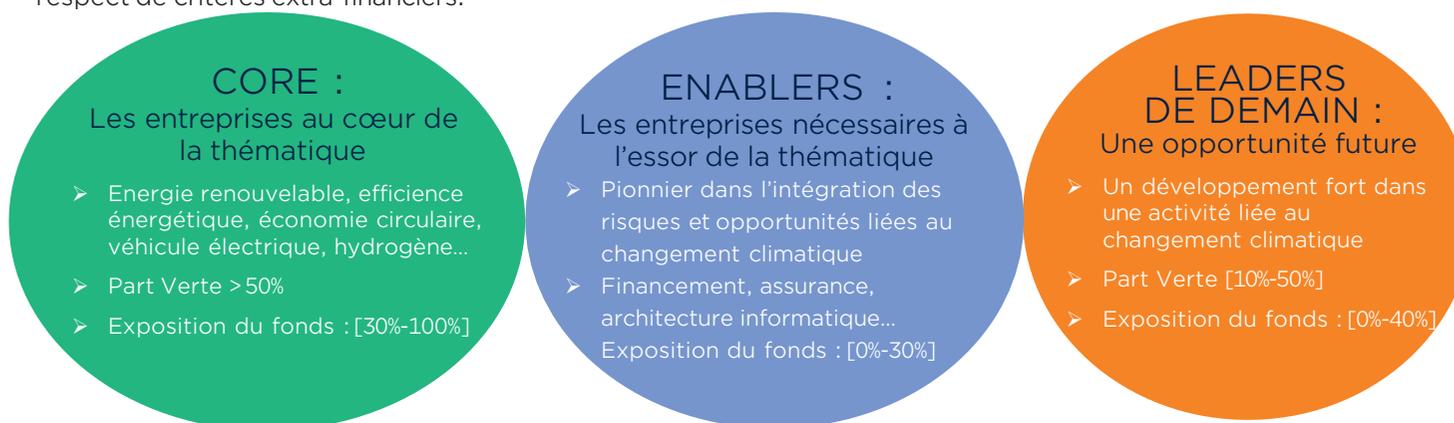
Edmond de Rothschild SICAV Green New Deal est un fonds actions thématiques qui a pour objectif, sur la base d'un horizon d'investissement recommandé de plus de cinq ans, de rechercher une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World (NR) EUR. Pour atteindre cet objectif le fonds investit sur les marchés actions internationaux en sélectionnant des sociétés liées à la thématique du changement climatique. Ces entreprises seront sélectionnées sur la base d'une analyse propriétaire alliant rentabilité financière, analyse thématique et respect de critères extra-financiers.

3 MOTEURS DE PERFORMANCE COMPLÉMENTAIRES

CORE : pure players dont l'activité est liée à la transition énergétique (atténuation du changement climatique, utilisation durable et protection de l'eau, transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et le recyclage...)

ENABLERS : entreprises dont l'activité aide à la croissance de la thématique (financement, de produits d'assurance ou de services informatiques permettant l'essor de solutions liées au changement climatique)

FUTUR LEADERS : dont l'axe de développement représente une opportunité future en lien avec la thématique.



¹Classification SFDR : La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et, par conséquent, sa classification en vertu de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) peut changer. Si vous avez des doutes sur la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel. Article 8 du SFDR : Fonds relevant de l'article 8 du règlement relatif à l'information sur le financement durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR) : fonds qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. ² ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le processus d'investissement décrit ci-dessus intègre différentes contraintes de gestion internes mises en place par l'équipe de gestion. Il s'agit du processus actuellement en cours, susceptible toutefois d'évoluer dans le temps.

ÉLÉMENTS CLÉS 2024

Fonds Article 8 SFDR et labellisé ISR¹



23 millions d'euros d'encours sous gestion au 31/12/2024



Best in Universe²
Via le modèle propriétaire EdR BUILD³



12,30 Score ESG⁴
vs 11,25 pour l'indice



Portefeuille aligné sur une **trajectoire inférieure à 2°C**



297,14
Intensité carbone (tonnes eq CO2/Million € de CA) scopes 1 et 2 et 3⁵
vs 595,16 pour l'indice

Données au 31/12/2024 Source EDRAM Viewer, EDRAM (France). **1.** Source: Carbon4 au 31/12/2024, Le label ISR est un outil de choix d'investissements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère français des Finances, le label a pour objectif de rendre les produits d'investissement socialement responsable (ISR) plus visibles pour les investisseurs en France et en Europe. **2**Best-in-Universe : consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité. **3.** EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) déterminé par EDRAM (France) selon sa méthodologie propriétaire des notations ESG des émetteurs <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/EdRS-GREEN-NEW-DEAL/FR/EDRAM-FR-process-gestion-ISR-EdRS-Green-New-Deal.pdf> **4.** Comme indiqué dans le code de transparence, le score ESG de MSCI se situe sur une échelle de 0 à 20, 20 étant le risque le plus élevé. <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Code-de-transparence.pdf> **5.** Ratio des émissions induites des périmètres 1, 2 et 3 par rapport aux revenus de l'entreprise, en tenant compte du double comptage. Le double comptage entre les périmètres 1, 2 et 3 est éliminé pour le calcul de l'empreinte au niveau du portefeuille

ACTUALITÉS ESG

L'année 2024 a constitué pour Edmond de Rothschild une étape essentielle dans sa stratégie ESG globale.

Les COP restent des événements indispensables

L'année 2024 a été marquée par un climat d'incertitudes politiques, de tensions géopolitiques, et la poursuite des conflits. Ces événements ont parfois amené une remise en question des ambitions climatiques et de la place de la finance durable. A titre d'exemple, même si Mario Draghi cite la décarbonation comme l'un des trois piliers stratégiques de la compétitivité européenne, il a surtout été retenu la nécessité de simplification du cadre réglementaire sur la durabilité.

Malgré ces défis, plusieurs événements nous laissent optimistes. On peut par exemple espérer une réglementation plus efficace. En l'espèce, on peut saluer l'annonce fin 2024 de la Commission européenne, qui propose un projet omnibus visant à mieux coordonner les différentes régulations en cours d'élaboration en matière de durabilité, en particulier les 3 piliers que sont CSRD, SFDR et la taxonomie. A Paris cet été, les Jeux Olympiques ont marqué une avancée en matière de durabilité, avec une empreinte carbone réduite de moitié par rapport à des

événements similaires. Les JO 2024 ont démontré que des événements de grande envergure peuvent être organisés en respectant les normes ESG.

En fin d'année, les COP - que ce soit celle sur la biodiversité ou le climat - ont laissé un goût d'inachevé. Pourtant ces conférences restent essentielles pour établir des règles communes.

Dans le domaine de la finance durable, nous avons poursuivi notre action, engagée et ambitieuse.

En 2024, l'équipe IR d'Edmond de Rothschild a ainsi actualisé ses politiques Climat et Biodiversité. Après une première mise à jour en 2020, l'adhésion d'Edmond de Rothschild Asset Management à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) en mai 2023 et la publication des objectifs climat en mai 2024, a été l'occasion d'une deuxième mise à jour. Cette actualisation intègre notamment le dernier scénario climatique « Net Zero » de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Nous l'avons également enrichi par la prise en

compte des enjeux de préservation de la biodiversité car les défis climatiques et biodiversité sont étroitement liés et les deux dérèglements se renforcent mutuellement.

Alors que la Commission Européenne a proposé de retarder de 12 mois la mise en œuvre du règlement de l'UE sur la déforestation (EUDR), le sujet reste un enjeu majeur à la fois dans la lutte contre le changement climatique et contre la perte de biodiversité.

Nous avons donc intégré une nouvelle dimension en matière de politiques d'exclusion en incluant la déforestation liée à la production de l'huile de palme, considérée comme la première cause de déforestation dont l'UE est responsable (34%).

Nous utilisons 2 outils complémentaires : la certification RSPO3 (Roundtable on Sustainable Palm Oil) avec les exigences les plus strictes, ainsi que les controverses qui révèlent des mauvaises pratiques environnementales et/ou sociales.

1.Classification SFDR : La politique d'investissement d'un fonds peut changer au fil du temps et, par conséquent, sa classification en vertu de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) peut changer. Si vous avez des doutes sur la classification SFDR d'un fonds, veuillez contacter votre conseiller habituel.

2.Article 9 du SFDR : Fonds relevant de l'article 9 du règlement relatif à l'information sur le financement durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR) : fonds ayant un objectif d'investissement durable.

Les résultats obtenus sur le portefeuille EdR SICAV Green New Deal sont synthétisés dans le tableau suivant :

Dans le cadre du **label ISR**, nous nous engageons à ce que les indicateurs **intensité de Gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements** et **l'alignement climat, en degré** soient meilleurs que l'indice. Afin de surveiller ces indicateurs, nous avons mis en place un suivi quotidien. Ainsi, si les indicateurs ne montraient pas un résultat satisfaisant, nous mettrions en place des actions correctives au sein du portefeuille.

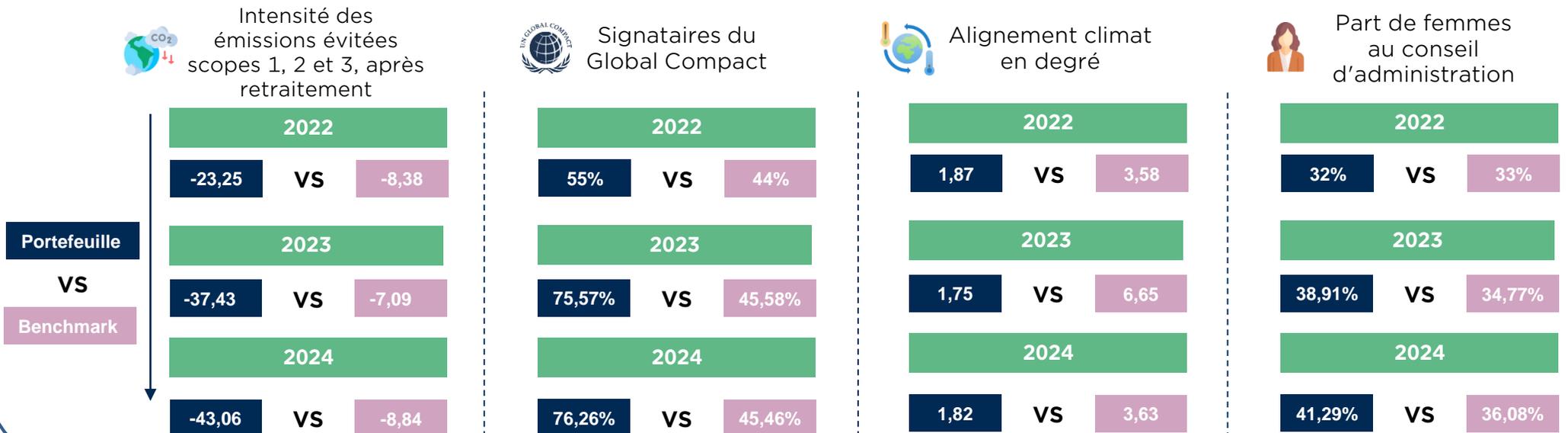
Indicateurs ESG	EdRS Green New Deal	MSCI World (NR) EUR	
Score ESG (taux de couverture) (/20)	12,30 (100%)	11,25 (100%)	✓
Niveau de controverse (/10)	6,70	3,67	✓
INDICATEURS D'IMPACT SOCIAL			
Part des femmes au Comité Exécutif (Taux de couverture)	24,23% (96%)	25,20% (99%)	-
Part des femmes au Conseil d'Administration (Taux de couverture)	41,29% (96%)	36,08 (100%)	✓
INDICATEUR D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL			
Intensité carbone (tonnes eq CO ₂ /Million € de CA) scopes 1 et 2 et 3 (Taux de couverture)	297,14 (99%)	595,16 (98%)	✓
Intensité des émissions évitées (tonnes eq CO ₂ /Million € de VE) scopes 1,2 et 3, après retraitement (taux de couverture)	- 43,05 (83%)	- 9,04 (63%)	✓
Alignement climat, en degré (taux de couverture)	1,82 (99%)	3,63 (98%)	✓
Intensité de Gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements	299,47 (100%)	603,14 (100%)	✓
INDICATEURS D'IMPACT GOUVERNANCE			
Unification des fonctions CEO/Président (Taux de couverture)	27,66% (96%)	33,31% (100%)	✓
Signataires du Global Compact (Taux de couverture)	76,26% (77%)	45,46% (99%)	✓

Données au 31/12/2024. Source : Edmond de Rothschild Asset Management.(France) Carbon4 Finance, MSCI.

Evolution des scores ESG



Evolution des indicateurs ESG



Rapport des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Donnée au 29/12/2024

	Portfolio		Benchmark	
	Valeur	Couverture	Valeur	Couverture
01.1 Émissions de GES de niveau 1 (Scope 1)	4 891 112,4	100 %	3 299 126,9	100 %
01.2 Émissions de GES de niveau 2 (Scope 2)	1 900 123,2	100 %	1 950 722,1	100 %
01.3 Émissions de GES de niveau 3 (Scope 3)	19 363 111,7	100 %	117 114 139,3	100 %
01.4 Émissions totales de GES	23 745 290,4	100 %	122 089 794,5	100 %
02. Empreinte carbone	107,3	99 %	98,5	98 %
03. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	299,5	100 %	603,1	100 %
04. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	15,6	100 %	9,7	99 %
05. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	77,1	96 %	62,1	98 %
06. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,6	96 %	0,4	99 %
07. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	17,7	100 %	11,0	100 %
08. Rejets dans l'eau	4,7	7 %	6 935,8	1 %
09. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	21 393,8	96 %	162 792,8	94 %
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	100 %	0,0	100 %
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	3,6	100 %	0,2	100 %
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12,7	72 %	13,9	85 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	41,3	96 %	36,1	100 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	-	100 %	0,3	100 %

L'ensemble des PAI sont définis au sein du [règlement délégué\(UE\) 2022/1288 de la commission du 6 avril 2022 complétant le règlement \(UE\) 2019/2088](#)

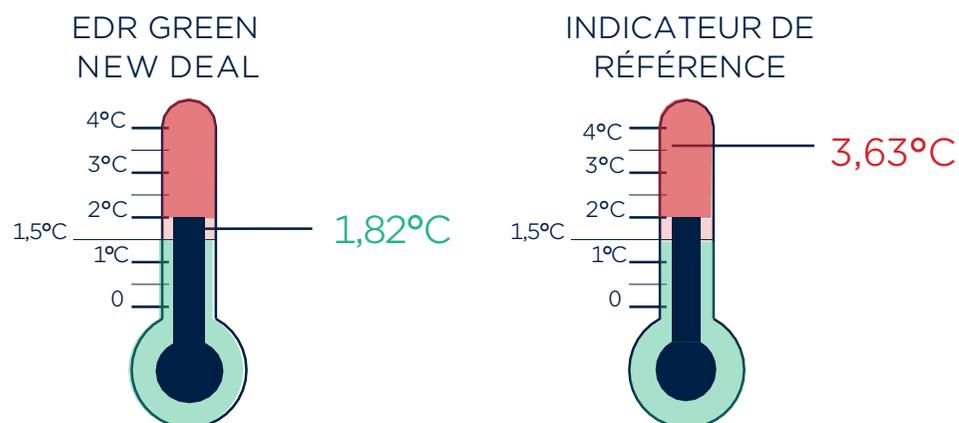
ALIGNEMENT CLIMAT

Trajectoire climat par rapport aux objectifs de l'accord de Paris

Grace à notre partenaire Carbon4 Finance nous pouvons mesurer l'alignement de notre portefeuille avec une trajectoire 2°C. **Le portefeuille est aligné avec une trajectoire 1,82°C tandis que son indice de référence est à 3,63°C.**

La méthodologie de Carbon4 Finance prend en compte les impacts directs et indirects sur toute la chaîne de valeur, les émissions évitées et le prospectif.

Le fonds bénéficie de son positionnement dans des valeurs apportant des solutions à la transition énergétique et climatique telles que Vestas, EDPR, Sunnova ou Waga Energy, mais aussi Canadian National Railway dans la mobilité durable, ou encore Stora Enso, un des principaux propriétaires forestiers privés d'Europe.



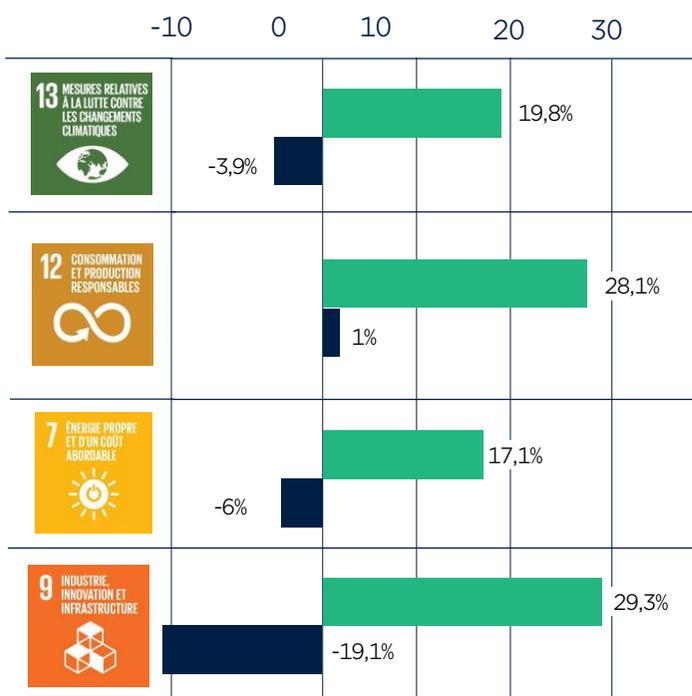
Meilleurs contributeurs à l'alignement

Entreprises	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indice	Note CIA ¹
Greenergy Renovables	2,5%	0,0%	1,38
Solaria Energia y Medio Ambiente	0,8%	0,0%	1,56
Schneider Electric	3,2%	0,2%	2,23
Altus Power	2,6%	0,0%	2,70
Canadian National Railway	2,0%	0,1%	4,40
Eiffage	2,5%	0,0%	4,68
Prysmian	2,3%	0,0%	5,58
Enel Spa	2,4%	0,1%	5,69
Cie de Saint-Gobain	3,6%	0,1%	5,73
Owens Corning	2,2%	0,0%	5,79

¹ Carbon Impact Analysis, de 1 à 15, 1 étant la meilleure note. Données au 31/12/2024. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible des dites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

ACTIVATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Score d'alignement ODD¹



Edmond de Rothschild SICAV Green New Deal

MSCI World

Entreprises du portefeuille avec un alignement fort

SPIE

- ▶ Acteur des services multi-techniques favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique de ses clients, 46% des revenus de Spie alignés avec la taxonomie européenne (50% visés à horizon 2025)
- ▶ Forte stabilité des équipes avec 54% des salariés du groupe actionnaires de Spie

DARLING INGREDIENTS

- ▶ Leader dans le traitement et la transformation de déchets organiques en ingrédients naturels à valeur ajoutée (collagène, protéines, bio-carburants...)
- ▶ La production de biocarburant à la DGD permettra de réduire de 85 % les émissions de CO2. Réduire de 5% la consommation d'eau d'ici 2025 et atteindre une utilisation durable de l'eau d'ici 2050
- ▶ Signataire du SBTi pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

WAGA

- ▶ Pure player dans la production de biométhane à partir du gaz émis par les installations de stockage de déchets grâce à une technologie brevetée (WagaBox).
- ▶ La production de biométhane 2024 a évité l'émission d'environ 142000tCO2eq

SCHNEIDER

- ▶ 80% des revenus ont un impact positif sur l'environnement. 800 millions de tonnes de CO2 économisées et évitées pour ses clients entre 2021 et 2025 grâce à Ecostructure.
- ▶ Objectif de donner accès à l'électricité verte à 50 millions de personnes dans le monde d'ici à 2050.

1,Source : 31/12/2024, EdRAM (France), à partir des données "SDG Net Alignment score" de MSCI, seuils d'activation déterminés par Edram selon sa méthodologie propriétaire. Les objectifs de développement durable (ODD) sont les 17 priorités d'un développement économique et social, soucieux de respecter les populations et la planète. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Notre approche d'engagement s'insère dans le cadre plus large de l'engagement actionnarial et la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Celle-ci est applicable en France et à l'international pour tous les portefeuilles gérés.

Certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises

Le processus d'engagement comprend deux principaux volets :

- ▶ d'une part une politique de vote¹ active et un dialogue avec les entreprises en amont des assemblées générales,
- ▶ et d'autre part un engagement plus ciblé sur des thématiques ESG identifiées par l'équipe de gestion.

Le processus d'engagement mis en place au sein du fonds EdR SICAV Green New Deal vise à encourager les

entreprises à communiquer et à améliorer leurs pratiques ESG, tout en contribuant à la performance du fonds.

En effet, certains enjeux ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valorisation des entreprises, et le processus d'investissement du fonds comprend une estimation du potentiel d'appréciation boursière additionnelle lié à l'engagement (croissance des résultats et/ou expansion des multiples de valorisation).

En 2024, les gérants et analystes ont dialogué sur les pratiques extra-financières de 6 sociétés sur 49 ayant été en portefeuille sur 2024.

Enfin, en 2024, les gérants ont voté à 687 résolutions des assemblées du fonds proposées par 41, soit un taux de vote de 100% des entreprises présentes dans notre périmètre de vote. Le taux d'opposition a été de 18,49% notamment sur des questions de renouvellement/rémunération des auditeurs, opérations financières et rémunération des dirigeants².

1. Voir politique de vote : <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf>. 2. Source des statistiques de vote : ISS. données au 31/12/2024.

FOCUS XYLEM



Issus du groupe ITT Corporation, Xylem est devenu par acquisitions successives un acteur incontournable pour les municipalités et les industriels quant à la question de l'approvisionnement de la gestion et du traitement de l'eau

Fabricant historique de pompes, Xylem est devenu un acteur de référence mondiale dans le domaine des solutions pour l'eau à la fois pour les collectivités publiques (50% du CA) et les industriels (50% du CA). Les activités du groupe sont centrées autour des segments :

1. Les infrastructures d'eau
1. le traitement de l'eau
2. La mesure et le contrôle de l'eau
3. Les applications industriels

Suite à l'acquisition d'Evoqua en 2023, Xylem réalise désormais près de 8,5mds\$ de CA (dont 55% en Amérique du Nord). L'expertise du groupe auprès des Utilities a été renforcée par un savoir dans la mesure, le contrôle et le traitement des eaux auprès des industriels. Cette complémentarité est source de nombreuses synergies auprès des clients et le groupe se positionne comme un acteur incontournable quant au question de la rareté de l'eau et de sa pollution (en particulier les PFAS, polluants éternels).

Fort de 4300 brevets et de ses 6000 ingénieurs répartis à travers le globe, Xylem s'est engagé à réduire la consommation de ses clients de >2 mds de m³ d'eau et de réduire ses émissions de carbone de -42% d'ici 2030.



Source :XYLEM. Données au 31/12/2024. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

FOCUS PRYSMIAN



Fondé à Milan en 1879, la société Pirelli Cavi est devenu au fil du temps et des acquisitions, le groupe Prysmian, 1er constructeur mondial de câbles électriques au monde

Présent dans plus de 50 pays, Prysmian conçoit et fabrique des câbles électriques à destination des secteurs de l'énergie et des télécommunications. Le groupe est au cœur de l'électrification et de la décarbonation de nos sociétés (énergies renouvelables, interconnexions de réseaux, centre de données...). Prysmian est leader sur l'ensemble de ses activités:

- Basse tension (30% profits)
- Moyenne tension (26% profits)
- Haute tension (18% profits)
- Câbles de spécialité (18% profits)
- Telecom et Digital (8% profits)

En 2024, le groupe s'est renforcé aux Etats- Unis avec l'acquisition d'Encore Wire, ce qui lui permet de dépasser désormais la barre des 5mds€ de CA.

Le management s'inscrit dans le temps et la continuité. En 2024, Massimo Battaini a pris la suite de Valerio Battista à la tête du groupe depuis + de 20 ans. Le groupe envisage de réduire de 90% ses émissions (scope 1 et 2) d'ici 2035.



Source : Prysmian. Données au 31/12/2024. Les informations sur les valeurs ne sauraient être assimilées à une opinion du groupe Edmond de Rothschild sur l'évolution prévisible desdites valeurs et, le cas échéant, sur l'évolution prévisible du prix des instruments financiers qu'elles émettent. Ces informations ne sont pas assimilables à des recommandations d'acheter ou de vendre ces valeurs. La composition du portefeuille est susceptible d'évoluer dans le temps.

Annexe: INDICATEURS D'IMPACT ESG

Nous nous référons à des indicateurs dits d'impact afin de mesurer la performance extra-financière du fonds. L'équipe Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé de se concentrer sur certains d'entre eux, jugés les plus pertinents. Ont ainsi été calculés, à la fois pour l'indice et le portefeuille, les indicateurs suivants :

Score ESG : le score ESG de MSCI va de 0 à 20, 0 étant considéré comme le risque ESG le plus faible et 100 comme le plus élevé.

Part des femmes du comité exécutif : en France, la loi "Rixain" instaure une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les postes de direction des grandes entreprises. En l'absence de données homogènes en Europe nous regardons le comité exécutif.

Part des femmes au conseil d'administration : certains pays ont adopté une législation encourageant à la diversité des conseils, mais les progrès sont inégaux.

Alignement climat, également mesuré par Carbon4 Finance mesure l'alignement du portefeuille avec une trajectoire climatique, à horizon 2100.

Unification des fonctions CEO/Président : Approche de non séparation de la fonction de président et directeur général. La séparation des fonctions de président et de directeur général est un principe de bonne gouvernance privilégié par Edmond de Rothschild Asset Management.

Signataires du pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies: est un indicateur de la prise en compte de la RSE par les entreprises.

Intensité des émissions évitées (tonnes eq CO2/Million € de VE) scopes 1, 2 et 3, après retraitement (taux de couverture) : rapport entre les économies d'émissions de scope 1, 2 et 3 par rapport à la valeur d'entreprise de l'entreprise (pour les banques : total des prêts + investissements) avec prise en compte du double comptage. Le double comptage entre les scopes 1, 2 et 3 est supprimé pour le calcul de l'empreinte au niveau du portefeuille.

Part des entreprises faisant l'objet de controverses selon MSCI : Le score de controverse est la moyenne pondérée des niveaux de controverses des entreprises (de 10 pour les controverses les moins sévères et directes à 0 le plus sévère).

Intensité carbone (tonnes eq CO2/Million € de CA) scopes 1, 2, 3 : : indicateur mesuré par Carbon4 de l'exposition du portefeuille aux entreprises intensives en carbone. Il correspond à la somme pondérée des intensités carbone des entreprises du portefeuille, et s'exprime en tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Le scope 1 correspond aux émissions directes provenant des ressources possédées et contrôlées par l'entreprise. Le scope 2 correspond aux émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée; Le scope 3 correspond à toutes les émissions indirectes liées aux activités de l'entreprise et non incluses dans le scope 2.

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements: ces données correspondent à la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Les indicateurs sont calculés à partir des données les plus récentes. Pour chaque indicateur calculé, nous précisons le taux de couverture correspondant à la part du fonds ou de l'indice pour laquelle nous avons pu obtenir l'information.

AVERTISSEMENT. Achevé de rédiger le 31/12/2024. Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. La réglementation concernant le mode de commercialisation d'un OPC varie en fonction des pays. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. Si vous avez le moindre doute sur votre capacité à souscrire dans cet OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Ce document n'est pas destiné aux citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. Persons » tel que ce terme est défini dans le « Regulation S » de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières. Aucun produit d'investissement présenté ici n'est autorisé à la vente aux termes de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières ou de toute autre réglementation applicable aux États-Unis. Dès lors, aucun produit d'investissement ne peut être proposé ou vendu directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique à des résidents et citoyens des États-Unis d'Amérique et à des « U.S. Persons ».

Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa réglementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est ainsi recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'informations clés (DIC) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale, remis avant toute souscription et disponibles en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande.

Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

Les performances et les volatilités passées ne préjugent pas des performances et des volatilités futures et ne sont pas constantes dans le temps. Elles peuvent notamment être indépendamment affectées par l'évolution des taux de change. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts ou actions de l'OPC.

« Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Management du groupe Edmond de Rothschild.

La Société de gestion est amenée à verser à titre de rémunération une quote-part des frais de gestion financière de l'OPC à des intermédiaires tels que des entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, sociétés de gestion, structureurs intermédiaires de commercialisation, distributeurs ou plateformes de distribution avec lesquels une convention a été signée dans le cadre de la distribution, le placement des parts de l'OPC ou la mise en relation avec d'autres investisseurs. Cette rémunération est variable et dépend de la relation d'affaires en place avec l'intermédiaire et de l'amélioration de la qualité du service fourni au client dont peut justifier le bénéficiaire de cette rémunération. Cette rémunération peut être forfaitaire ou calculée sur la base des actifs nets souscrits résultant de l'action de l'intermédiaire. L'intermédiaire peut être membre ou non du groupe Edmond de Rothschild. Chaque intermédiaire communiquera au client, conformément à la réglementation qui lui est applicable, toute information utile sur les coûts et frais et ses rémunérations.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.
© Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés .

**DISTRIBUTEUR GLOBAL ET SOCIETE DE GESTION :
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
(FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au
capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP
04000015- 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr

#SUSTAINABILITY IN ACTION



EDMOND
DE ROTHSCHILD